



COMMISSION FEMININES

Mardi 5 Avril 2022

Procès-verbal n ° 551

Président : Jacques Issartel

Présents : Gérard Bouat Thierry Truwant

Excusés :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Courriers : ISLE D'ABEAU, VOIRON/MOIRANS, CLEMENT CHABONNET, CHAMBERY, G A P S, A S GRESIVAUDAN, MOIRANS, NIVOLET, ESTRABLIN, SUD ISERE, LA MOTTE SERVOLEX, GT ACND, POLIENAS, ST JOSEPH RIVIERE, O S MARCELLIN, J L SOZET, DOMENE, VAREZE, PAYS ALLEVARD, FF ECHIROLLES

COVID

A l'heure actuelle, pour bénéficier du protocole COVID

4 cas confirmés foot à 11 et 2 cas confirmés foot à 8 Contacter le district

IMPORTANT

Le règlement concernant la praticabilité des terrains, lors des matchs le dimanche matin a évolué, dorénavant les décisions devront être prises par le délégué, avant 18 h le samedi, ce qui laisse la possibilité d'inversion

FESTIVAL U 13

La finale départementale se déroulera le samedi 23 Avril, sur le site d'Echirolles.

COUPES

1 / 2 finale

SENIORS A 11 :

Soit le 26 mai ou le 29 Mai

Si 1 club de D2 concerné ce sera le 26 Mai (la D2 joue le 29 Mai)

SENIORS A 8

Le 22 Mai

Le Président

J. Issartel

06 34 87 23 55